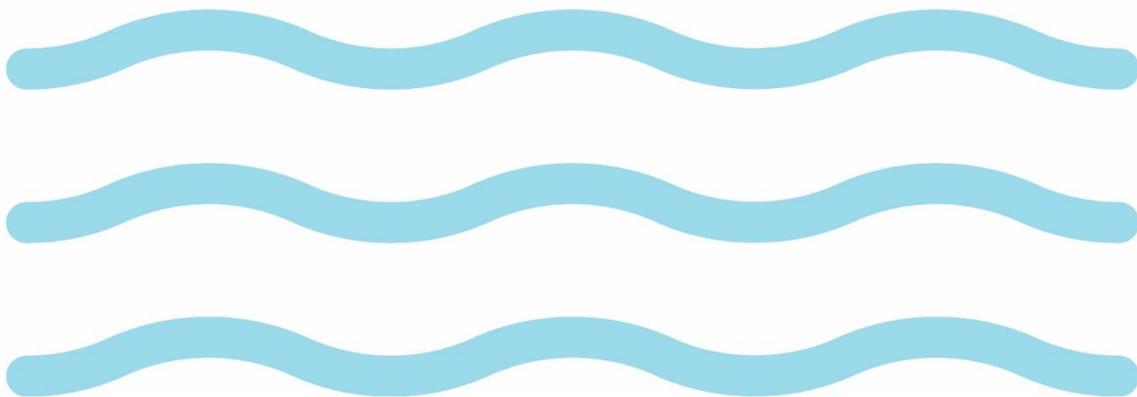




GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE
DÉMARCHE STRUCTURANTE DE
PROTECTION DES LACS



MARS 2015

Ce document est rendu possible grâce au soutien financier du **MDDELCC**



Conseil régional de l'environnement des Laurentides

298, rue Labelle, bureau 100
Saint-Jérôme(Québec)
J7Z 5L1
450-565-2987
info@crelaurentides.org
<http://crelaurentides.org/>



Corporation de l'aménagement de la rivière Assomption

100, rue Fabre
Joliette(Québec)
J6E9E3
450-755-1651
info@cara.qc.ca
<http://www.cara.qc.ca/>

ÉQUIPE DE DIRECTION

Anne Léger, Directrice générale, CRE Laurentides

Francine Trépanier, Directrice générale, OBV CARA

ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DE RÉDACTION

Isabelle Saint-Germain, Chargée de projet, CRE Laurentides

Karine Loranger, Chargée de projet, OBV CARA

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	5
INTRODUCTION	6
QU'EST-CE QU'UNE DÉMARCHE STRUCTURANTE?	7
LE CONTEXTE EN AMONT DE LA DÉMARCHE	9
L'IDENTIFICATION DES BESOINS	10
LES PARTIES PRENANTES	10
LE TERRITOIRE	11
LES OBJECTIFS	12
LA NATURE DE LA DÉMARCHE	13
LE MODE DE FONCTIONNEMENT	13
L'INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ) ET LE CHOIX DES THÈMES	14
LE PASSAGE À L'ACTION	15
LA MISE EN OEUVRE	15
LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS	15
LES COMITÉS OU TABLES DE CONCERTATION	16
LA SURVEILLANCE VOLONTAIRE	16
LES RESSOURCES TERRAIN	17
LES CONFÉRENCES	18
LES FORMATIONS	19
LES ÉVÉNEMENTS	20
LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU MILIEU	21
LA COLLECTE DE DONNÉES	21
LES OUTILS	23
LES OUTILS D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	24
LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT	24
LES OUTILS DE DIFFUSION	25
LES OUTILS DE CONSIGNATION DE L'INFORMATION	27
LE PLAN DIRECTEUR DE LAC	28
LES RESSOURCES NÉCESSAIRES	29

LE FINANCEMENT	29
LES PARTENAIRES	30
LES PARTENARIATS FINANCIERS	30
LES PARTENARIATS AVEC LES EXPERTS	30
LES PARTENARIATS AVEC LE MILIEU	30
LES RESSOURCES HUMAINES	31
LES BÉNÉVOLES	31
<i>LES CONDITIONS DE SUCCÈS</i>	32
L'ENGAGEMENT POLITIQUE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE	32
LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION	32
L'ACCOMPAGNEMENT	32
<i>LE SUIVI</i>	33
LES RETOMBÉES	33
LES SUIVIS SUR LE TERRAIN	34
LES SONDAGES	34
LES BILANS	34
<i>CONCLUSION</i>	35
<i>RÉFÉRENCES</i>	37

Mise en contexte

Le Québec compte de nombreux lacs et cours d'eau, constituant ainsi à plusieurs égards l'une de ses plus grandes richesses. Dans le but de préserver ces écosystèmes, les démarches visant la protection des lacs se sont multipliées au fil des décennies. Méconnues de l'ensemble des acteurs, elles se sont développées de part et d'autre en poursuivant souvent des objectifs semblables, mais de manière parfois chaotique. Dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées, il devenait impératif de répertorier et de consolider les démarches, mais aussi de favoriser le transfert d'expertise en mettant sur pied un mécanisme d'échange.

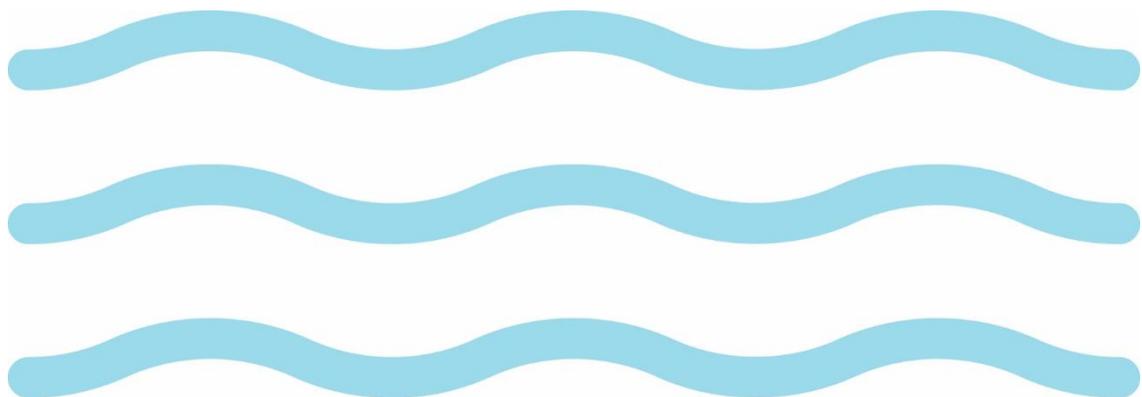
Dans une première étape, les démarches de protection des lacs ont donc été répertoriées et analysées en fonction de leur caractère structurant. Cet exercice a permis d'identifier les expériences à bonifier, les démarches à partager et les besoins à combler. Les démarches à partager jugées les plus structurantes répondent à un besoin spécifique et ont favorisé la mobilisation des acteurs du milieu. Leur méthodologie est exportable, transférable et réutilisable. Ces dernières ont été sélectionnées pour réaliser la deuxième phase du projet, dont les conclusions sont présentées dans le présent guide. Celle-ci visait à consolider les démarches et à les enrichir pour proposer une formule de référence plus large et plus englobante. Elles ont donc été décortiquées et analysées de manière à en dégager les aspects essentiels que devrait comporter une démarche de protection des lacs.

Introduction

La protection des lacs a pris beaucoup d'importance au fil des décennies. Il en est pour preuve la multiplication des programmes et des outils qui vont en ce sens. Devant cette multitude de documents et de procédures disponibles, il n'est peut-être plus pertinent d'en créer de nouveaux. Pourtant, les besoins pour accompagner le démarrage d'une démarche de protection des plans d'eau existent toujours.

Dans ces circonstances, il a été jugé pertinent de réaliser un inventaire des outils existants en matière de lutte contre l'eutrophisation et contre les algues bleu-vert, et de créer un répertoire des démarches structurantes pour la protection des lacs au Québec. Ces outils de compilation ont fait l'objet de deux projets distincts, qui ont permis de voir par la suite où se situaient les besoins.

L'étape qui a suivi, et qui est à l'origine du présent guide, a consisté à analyser les démarches structurantes préalablement identifiées afin de produire un modèle unique et consolidé. Ce guide, qui sert à mettre en place une démarche structurante de protection des lacs, indique quelles sont les conditions requises pour apporter des changements durables dans les façons de faire d'une communauté. Il présente une recette générique, dans laquelle doivent être présents certains ingrédients essentiels, et pour laquelle une certaine marche à suivre est nécessaire. Outre ces conditions de base, il peut en aller de la fantaisie du cuisinier!



Qu'est-ce qu'une démarche structurante?

Une démarche est un processus effectué dans le but de faire évoluer une situation. Plus vaste qu'un projet, elle peut être effectuée en continu dans une perspective d'amélioration constante. Une démarche peut englober plusieurs projets, qui eux-mêmes peuvent impliquer le développement ou l'utilisation de divers outils.

Pour être structurante, une démarche doit rencontrer un certain nombre de critères. Selon le Thésaurus de l'activité gouvernementale (gouvernement du Québec), un projet structurant est un « *projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de la région et dans un axe ayant un potentiel de croissance appréciable démontré, qui provoque un effet multiplicateur dans l'économie régionale.* » Une démarche structurante, plus englobante, doit donc tenir compte à la base de ces mêmes éléments. Pour y parvenir, elle doit faire en sorte que le milieu s'organise et se prenne en main pour développer une certaine forme d'autonomie et favoriser une cohésion entre les différents acteurs.

Pour être structurante, la démarche doit donc satisfaire les conditions suivantes :

- **Représenter une priorité régionale**

Pour être structurante, la démarche doit répondre à un besoin partagé par plusieurs acteurs d'un même territoire. Il sera en effet difficile de mobiliser l'ensemble des acteurs si seule une catégorie d'intervenants est touchée par la problématique. La prise en compte des besoins des différentes parties prenantes permettra d'identifier des objectifs clairs et de structurer la démarche pour qu'elle soit satisfaisante pour tous. Une démarche qui se répercute sur l'ensemble d'un territoire donné de manière équitable augmente les chances de réussite et contribue ainsi à l'aspect structurant de la démarche.

- **Mobiliser les acteurs**

Une démarche structurante favorise la prise en charge du milieu par le milieu. Elle incite les différents acteurs à se regrouper, à s'organiser et à se prendre en main pour passer à l'action et initier des changements de comportements.

- **Favoriser la concertation**

La concertation entre les différents acteurs du milieu est une autre condition nécessaire à une démarche structurante. Pour mobiliser toutes les parties prenantes dans une démarche qui tienne compte de besoins communs, il importe de favoriser les processus démocratiques et de trouver des consensus. Plus engageante que la seule consultation, la concertation permet de faire en sorte que les actions de chacun s'arriment de manière convergente, vers un même grand objectif. La concertation favorise le réseautage, le partenariat (nombre de partenaires impliqués, contribution de chacun d'eux, complémentarité) et l'engagement des acteurs

concernés par une problématique. Ainsi, une démarche structurante a comme effet bénéfique de renforcer le sentiment d'appartenance au milieu.

- **Avoir un potentiel d'impact réel**

Pour être structurant, un projet ou une démarche doit être suffisamment concret pour qu'il y ait des retombées tangibles. Elles peuvent être quantitatives, mais aussi qualitatives. En effet, si les impacts de la démarche doivent être observables, ils ne sont pas obligatoirement mesurables. Les changements de comportement, par exemple, peuvent parfois difficilement être comptabilisés. Idéalement, la démarche devrait favoriser des retombées de nature environnementale, sociale et économique.

- **Être pérenne**

Une démarche structurante doit durer dans le temps, ou du moins, exister suffisamment longtemps pour opérer des changements durables dans le mode de fonctionnement du milieu. Ce ne sont pas seulement les réalisations sur le terrain qui doivent être permanentes, mais aussi la façon qu'ont les différentes parties de collaborer entre elles, et ce, pour maintenir les acquis ayant servi à atteindre les objectifs de départ.

- **Favoriser l'acquisition et le partage de connaissances**

Une démarche structurante demande « une connaissance approfondie et partagée d'un territoire. Elle doit favoriser l'apprentissage des acteurs et aboutir à un consensus. » (Courcier, 2002)

Ainsi, il importe que chacun détienne la même information afin de pouvoir poser des actions de manière éclairée et concertée. Une démarche structurante doit donc prévoir des activités et des outils qui permettent de diffuser les bonnes informations. Par ailleurs, la mise à jour en continu de la connaissance est importante afin de répondre toujours adéquatement aux besoins du milieu, lesquels peuvent changer au fil du temps. Une démarche structurante doit donc aussi favoriser l'acquisition de connaissance en plus de la diffuser.

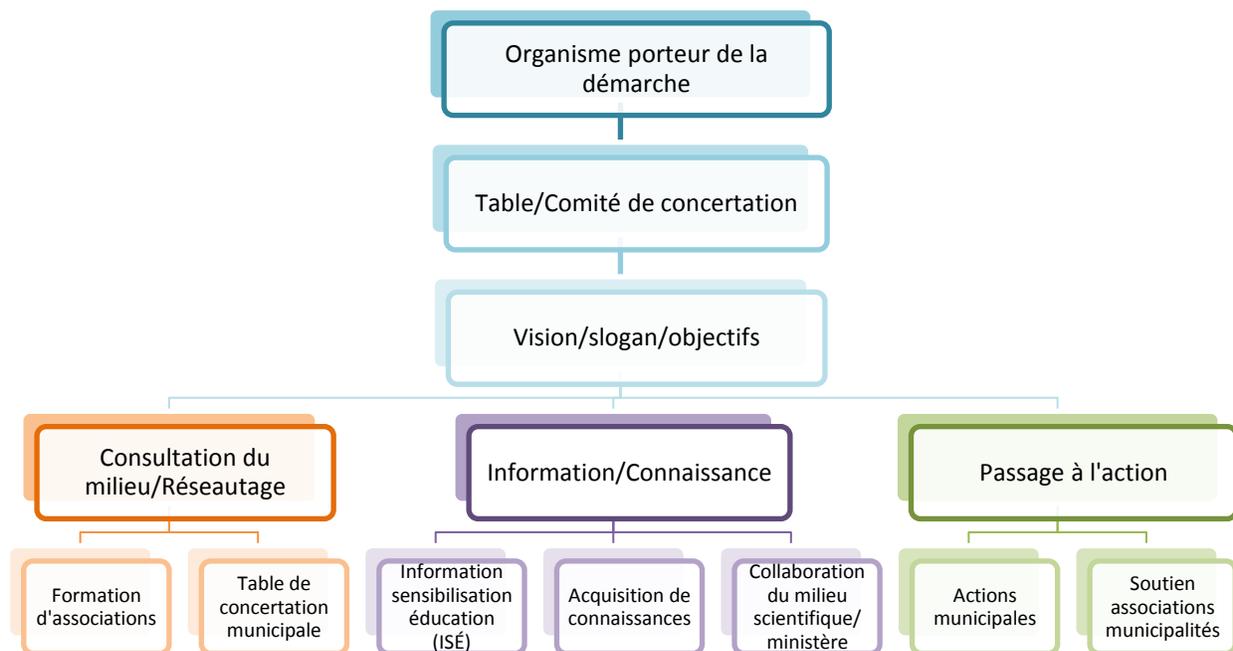
- **Avoir un effet multiplicateur**

Une démarche structurante dote le milieu d'une façon d'être et de faire qui a un effet multiplicateur. En effet, l'organisation du milieu favorisant la concertation et la mobilisation permet à la communauté de développer d'autres initiatives. En d'autres termes, une démarche structurante a généralement comme conséquence de générer un effet d'entraînement qui favorise la réponse à d'autres besoins avec d'autres types de projets.

Le contexte en amont de la démarche

Pour entreprendre une démarche de protection des lacs, il est d'abord nécessaire de bien définir le contexte dans lequel elle sera réalisée. Il faut aller au-delà de la connaissance du problème ou de la perspective de protéger le patrimoine lacustre, et bien comprendre les circonstances dans lesquelles la démarche s'inscrit. Ainsi, il est important de comprendre l'origine du problème et d'avoir un bon aperçu du contexte historique, économique, politique, environnemental, social et culturel du territoire où l'on cherche à intervenir. Plus la compréhension du contexte est exhaustive, plus les besoins seront identifiés avec justesse et plus les actions pourront être ciblées adéquatement.

L'organisme qui veut mettre en place une démarche de protection des lacs doit donc consulter le milieu pour bien définir ce contexte. C'est à la suite de ce processus qu'une vision pourra émerger et que la mise en œuvre de la démarche pourra avoir lieu.



L'identification des besoins



La définition du contexte initial aide à mieux saisir la réalité. Cet aspect est essentiel pour identifier plus précisément les besoins du milieu. En effet, une situation problématique peut être vécue par plusieurs acteurs, sans que ces derniers sachent que d'autres vivent la même chose. Une démarche sera plus facile à mettre en œuvre si l'ensemble des acteurs du milieu manifestent des besoins similaires et plus difficile si on doit aller chercher leur adhésion à une réalité. Par ailleurs, les objectifs de la démarche seront mieux définis si les besoins sont bien identifiés.

Ainsi, il importe de créer un événement qui rassemble les acteurs de la région et qui leur permette d'exprimer leurs inquiétudes sur la situation. Il est important de bien comprendre les besoins de chacun et d'aller au-delà des premières impressions. La participation des acteurs du milieu est donc essentielle, et c'est à la suite des consultations qu'il sera possible d'identifier clairement les besoins et de se doter d'une vision commune.

Les parties prenantes

La démarche doit répondre à un besoin partagé par plusieurs acteurs d'un même territoire. Comme il mentionné précédemment, il sera difficile de mobiliser l'ensemble des acteurs si seule une catégorie d'intervenants est touchée par la problématique. Il est donc important d'identifier et de consulter toutes les parties qui seront directement concernées par la démarche de protection des lacs ou qui auront, de près ou de loin, un rôle à y jouer.

Tous ne seront pas interpellés de la même façon. Certains groupes seront directement visés pour la mise en œuvre d'actions, alors que d'autres interviendront au niveau réglementaire ou encore, pour des fins de consultation.

Les clientèles cibles sont celles à qui s'adresse directement la démarche. Ce sont les groupes qui vivent les problèmes sur le terrain et que l'on cherche à impliquer dans la mise en œuvre

d'actions concrètes. Ce sont la plupart du temps les associations de lacs, les municipalités, les MRC. Peuvent également s'ajouter certaines entreprises présentes dans le bassin versant.

Les autres intervenants sont généralement ceux qui viennent en renfort à la clientèle qui occupe le territoire d'intervention et qui travaillent, parfois à une autre échelle, à différents projets de protection des lacs. Les ministères, les centres de recherche, les organismes de protection environnementale (organismes de bassin versant et conseils régionaux de l'environnement, notamment) et autres professionnels concernés par le sujet.



Le territoire

Pour être structurante, une démarche doit avoir une certaine ampleur et doit se répercuter de manière équitable sur tout le territoire. Ainsi, il importe de définir l'échelle d'intervention. D'une part, cela permet d'identifier une réalité commune, et de proposer des actions qui seront applicables partout à l'intérieur des limites définies. D'autre part, cela évite de s'étendre outre mesure. Le territoire ciblé peut autant être balisé par des limites administratives que celles d'un bassin versant. C'est le besoin qui le définit.

Les objectifs

Le but ultime de la démarche consiste à protéger la santé des lacs. La formulation des objectifs doit donc tendre vers ce but en plus de répondre aux besoins définis suite à la consultation des différents intervenants. Autrement dit, il s'agit de décortiquer le processus de protection des lacs en plusieurs plus petits éléments qui nécessitent d'être améliorés.

Dans une démarche structurante de protection des lacs, les objectifs visent généralement les éléments suivants :

- **Le réseautage et la concertation**

La connaissance des réalités des autres acteurs et la communication entre eux est à la base de la concertation et de la collaboration à un objectif commun. Souvent déficiente, elle crée pourtant une véritable synergie entre les différentes parties prenantes.

- **La transmission de l'information et l'acquisition de connaissances**

Pour favoriser le changement de comportement et la prise en charge de la protection des lacs par le milieu, il faut d'abord que les différents acteurs possèdent la même information. Ainsi, toute démarche de sensibilisation, d'accompagnement vers le passage à l'action ou de concertation passe par la transmission d'informations les plus à jour.

Dans une perspective d'amélioration continue d'une part, et d'autre part pour satisfaire les besoins en information de tous les acteurs, l'acquisition de connaissances est essentielle.

- **Le changement de comportement ou le passage à l'action**

Si la situation initiale nécessite la mise en place d'une démarche de protection des lacs, c'est qu'il y a des changements à apporter dans le milieu. Qu'il s'agisse de changements réglementaires, de l'adoption de bonnes pratiques ou d'interventions terrain, le passage à l'action est généralement un objectif incontournable. C'est en quelque sorte l'aboutissement ou la concrétisation de la démarche.

La nature de la démarche

Si on reconnaît aisément la finalité environnementale d'une démarche de protection des lacs, il faut également tenir compte des autres sphères du développement durable, qui contribuent à son aspect structurant. En somme, la démarche devrait soutenir les trois principes fondamentaux suivants :

Elle devrait être **écologiquement viable** en favorisant une meilleure connaissance de la dynamique aquatique et la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant de lac;

Elle devrait être **socialement équitable et responsable** en favorisant le consensus citoyens-municipalité pour la mise en place notamment d'un plan d'action de lac;

Elle devrait être **économiquement efficace**, notamment pour éviter le dédoublement des actions et des coûts associés.

Le mode de fonctionnement

La démarche doit être participative. C'est-à-dire que les personnes et les instances concernées par la santé des lacs doivent toutes être interpellées et mises à contribution.

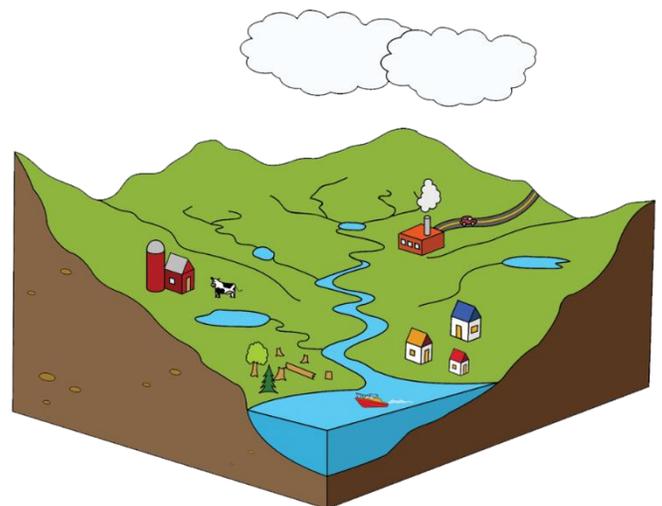
L'organisation qui coordonne la mise en place de la démarche ne doit pas se substituer aux acteurs locaux, mais les inciter à s'organiser et à passer à l'action. Il faut les aider à se prendre en main de manière structurée (en cohésion les uns avec les autres) et leur fournir les outils nécessaires pour y parvenir. C'est par un accompagnement que l'organisation qui coordonne la démarche intervient, laquelle se situe en quelque sorte à la croisée des chemins des citoyens, des municipalités, des ministères et des autres parties prenantes. Elle informe, sensibilise et éduque les clientèles cibles sur les sujets en lien avec la santé des lacs et leur bassin versant. Elle leur transmet des outils ou des références pour approfondir leurs connaissances, organise des activités qui favorisent les échanges entre les acteurs et les soutient dans la mise en œuvre de leurs projets. En bref, le rôle principal de l'organisme coordonnateur est d'accompagner les acteurs locaux dans l'ensemble de leurs actions, tout en favorisant leur autonomie. Ceci assurera en grande partie la pérennité de la démarche.

L'information, sensibilisation, éducation (ISÉ) et le choix des thèmes

La transmission d'une information précise et à jour constitue une condition essentielle afin que les acteurs puissent se concerter et se mobiliser de façon efficace. En effet, l'acquisition des connaissances de base aidera chacun à mieux comprendre la réalité et fera en sorte qu'ils pourront intervenir plus adéquatement. C'est plus qu'une description de bonnes pratiques qu'il importe de véhiculer. Il faut offrir une véritable formation vulgarisée qui permette de comprendre les interactions entre un lac, son bassin versant et ses composantes, dont la présence humaine.

Le choix des thèmes peut certes varier en fonction des objectifs, mais quelques-uns sont incontournables pour que la démarche de protection de lacs soit structurante.

- La formation d'une association de lac
- Le bassin versant
- L'eutrophisation
- La bande riveraine
- Les installations septiques
- L'érosion
- La qualité de l'eau et ses indicateurs
- Les espèces aquatiques envahissantes (exotiques vs indigènes)
- Les cyanobactéries



Le passage à l'action

Le regroupement des citoyens en association de riverains est essentiel. Cela démontre le sérieux d'un groupe qui se structure et s'organise. En soi, il s'agit d'une des premières actions qui doit être posée. L'organisation des citoyens en association permet d'une part de se doter d'une vision commune et d'orienter les actions qui suivront. D'autre part, elle facilite le dialogue avec les autres parties prenantes, en vue que chacune prennent des initiatives de manière concertée.



En effet, la démarche doit ultimement inciter l'ensemble des acteurs du milieu à passer à l'action. Cette mobilisation doit se faire de manière cohérente, d'où l'importance que les acteurs se concertent. Il faut qu'une ligne directrice émerge du milieu afin de créer une synergie entre les groupes et entre les actions posées. L'élaboration d'un plan directeur de lac est une autre action importante qui permet de structurer les interventions à venir et de départager le rôle de chacun. Il existe un outil du Ministère, Prendre son lac en main, qui permet de guider la production d'un plan directeur de bassin versant de lac.

La mise en œuvre

Pour aider le milieu à se prendre en main et à passer à l'action, il faut créer des situations favorables, au moyen d'outils, d'activités et de projets appropriés. La diversité de ces derniers est importante, afin de rejoindre l'ensemble des parties prenantes et de répondre à tous les objectifs de la démarche. L'ensemble doit donc comporter des activités et des outils de concertation, de transmission et d'acquisition de connaissance, et de mobilisation.

Les activités et les projets

Les activités et les projets sont le cœur de la démarche. Il importe donc qu'ils répondent à l'ensemble des objectifs et touchent toutes les parties prenantes. Il n'est pas nécessaire que chacun, pris individuellement, remplisse toutes ces conditions, mais l'ensemble des projets doit permettre de le faire. Il en va de même pour les parties prenantes qui doivent toutes être interpellées par l'un ou l'autre des projets en place.

Sans être exhaustifs, sont ici présentés des éléments incontournables dans une démarche de protection des lacs.

- **Les tables ou comités de concertation**

Les tables ou les comités de concertation sont importants afin de déterminer les orientations de la démarche. C'est en effet en ayant les points de vue et les connaissances des différents acteurs que les actions à poser seront cohérentes. Ces comités sont essentiels pour la bonne compréhension des enjeux. Par ailleurs, la multiplication des échanges favorise l'émergence d'idées novatrices. Un comité ou une table de concertation visant à mettre sur pied une démarche de protection des lacs devrait être constitué de différents représentants, selon l'échelle d'intervention. Ainsi, une démarche à l'échelle régionale devrait regrouper des membres de l'organisme qui chapeaute la démarche, des membres de ministères concernés, de représentants municipaux, de représentants d'associations de lacs et d'experts ou de chercheurs en limnologie.

À l'échelle d'une municipalité, les tables ou comités de concertation sont également essentiels. De la même façon, ils favorisent les échanges entre la municipalité et les associations de lac de son territoire et permettent à chacun d'exprimer sa réalité. La recherche d'un consensus permet à tous de travailler dans le même sens et de créer une synergie. Les associations de lac et leur municipalité devraient se réunir à intervalles réguliers pour échanger sur les problématiques vécues, déterminer les priorités d'action sur le territoire et répartir les rôles de chacun dans la protection du patrimoine lacustre collectif.

- **La surveillance volontaire**



Le MDDELCC a mis sur pied, en 2003, le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Ce programme se veut un moyen d'éduquer et de soutenir les associations de riverains dans l'acquisition de données pour établir le niveau trophique des lacs, dépister ceux montrant des signes d'eutrophisation et suivre leur évolution dans le temps. Il offre plusieurs activités de suivi, et effectue certaines analyses desquelles résulte une fiche compilant les données et analysant le statut du lac. Une démarche structurante de protection des lacs devrait nécessairement inciter les associations à s'inscrire à ce programme puisqu'il permet aux riverains de mieux comprendre le lac pour participer activement à sa protection. Cette analyse pourrait permettre de cibler plus particulièrement une problématique concernant la qualité de l'eau.

L'exemple de Bleu Laurentides

Le CRE Laurentides, dans le cadre de Bleu Laurentides, travaille de concert avec les responsables de l'équipe de la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDELCC à titre de partenaire régional. L'équipe de Bleu Laurentides :

favorise l'inscription des associations de lacs des Laurentides au RSVL;

fournit l'information concernant le réseau;

accompagne et forme les riverains aux protocoles de caractérisation.

- **Les ressources terrain**

La présence de ressources humaines sur le terrain est essentielle, du moins, à certaines étapes de la démarche. En effet, avant que les riverains se soient regroupés et organisés en association, il peut être nécessaire d'aller les rencontrer notamment pour leur faire part de l'importance de mettre en place une telle structure. L'information et la sensibilisation par un contact direct avec les citoyens est le meilleur moyen de faire passer un message efficace et durable susceptible de porter fruits. Ces ressources terrain peuvent être des étudiants qui sont engagés durant une certaine période pour réaliser un mandat précis. Elles font le pont entre, d'un côté, les citoyens riverains ou les associations de lac, et de l'autre, l'organisme en charge de la démarche.

L'exemple de Plongez dans votre lac...

La **CARA** a mis à profit l'expertise d'étudiants de niveau universitaire pour réaliser une tournée des lacs. Le porte-à-porte effectué a permis de sensibiliser des propriétaires riverains, répondre à leurs questions et leur remettre des dépliants et des documents d'information. Par la même

occasion, les étudiants étaient en mesure de faire un bilan de leurs connaissances et d'évaluer quels étaient les besoins en information pour mieux protéger les lacs. En plus de la tournée de porte-à-porte, la présence soutenue et dynamique de l'OBV auprès des associations de lac de son territoire a permis de bonifier leur relation et créer un sentiment de proximité entre l'organisme et les associations.

L'exemple de Bleu Laurentides

Le CRE Laurentides a aussi embauché des étudiants afin d'offrir une ressource technique aux municipalités du territoire qui en faisaient la demande. Le Soutien technique des lacs consiste à former un agent de liaison qui passe l'été dans une municipalité. Celui-ci doit mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides, suite à la concertation entre la municipalité et les associations de lac impliquées. Les activités sont donc établies en fonction des besoins du milieu.

• Les conférences



Plus dynamiques que les outils d'information imprimés, les conférences ont l'avantage de favoriser les interactions entre les participants et le conférencier. Ainsi, selon les besoins de l'assistance, il est possible d'approfondir certains thèmes. Il est donc important de savoir exactement à qui est donnée la conférence et de connaître la situation dans laquelle elle s'inscrit. Par exemple, une conférence sur les effets de la navigation pourrait ne pas avoir les effets escomptés et dégénérer si d'importants conflits d'usages sont existants entre les riverains d'un lac. La conférence doit donc être adaptée à l'auditoire.

Les conférences ont aussi l'avantage de pouvoir être réalisées à différentes échelles. En effet, on peut organiser une conférence pour une association de riverains, pour l'ensemble des citoyens d'une municipalité ou lors d'un événement de plus grande envergure. Tout dépend des objectifs que l'on cherche à atteindre avec cette activité et des moyens dont on dispose.

Il est pertinent de remettre de la documentation lors d'une conférence ou de donner accès aux présentations sur un site web. Puisque les participants auront d'abord eu l'information de vive voix, la documentation leur permettra ensuite de se remémorer les notions acquises.

• Les formations

Les formations sont différentes des conférences en ce sens qu'elles comportent généralement un aspect pratique. Il y a en effet une mise en application de la théorie qui est effectuée par les participants. Les formations permettent donc d'aller plus loin dans la connaissance et la mobilisation des acteurs. Ceux-ci deviennent ensuite des ressources pour les autres riverains ou les membres des associations voisines. Les formations les plus fréquemment offertes sont les suivantes :

- La revégétalisation de la bande riveraine
- La caractérisation de la bande riveraine (RSVL)
- L'échantillonnage de l'eau (RSVL)
- La mesure de la transparence (RSVL)
- Le suivi du périphyton (RSVL)
- La certification du RSVL

Il est possible pour les participants qui ont suivi une formation du RSVL de recevoir une certification. Certains partenaires sont également formés pour devenir formateurs.

L'exemple du Maine Volunteer Lake Monitoring Program (MVLMP)

Le **MVLMP** offre à ses bénévoles plusieurs niveaux de formations et de certifications. Avant de commencer, les bénévoles doivent assister à une demi-journée d'orientation, de formation et d'atelier de certification. Celle-ci leur permet d'être certifiés pour mesurer la transparence de l'eau.

Ils peuvent ensuite être formés et certifiés pour recueillir d'autres types d'informations, comme les profils de température et d'oxygène dissous, ou pour prendre les échantillons servant à mesurer les concentrations de phosphore et de chlorophylle a. Avant d'être formés et certifiés pour ces opérations, les bénévoles doivent avoir acquis au moins une année d'expérience en prise de données de transparence.

Le **MVLMP** offre également une formation et une certification, avec des exigences plus rigoureuses, dans le cadre de son programme Patrouille plantes envahissantes (PPE). Pour devenir un patrouilleur certifié un bénévole

doit participer à un entraînement d'introduction de 6 heures et s'engager formellement à faire régulièrement un suivi et à produire des rapports respectant les protocoles standardisés.

- **Les événements**

L'organisation d'événements, tels que colloques ou forums ou journées thématiques, permet de rassembler en un même lieu plusieurs acteurs concernés par la protection des lacs. Ils représentent une occasion de faire le point et de soulever des problématiques vécues par tous à une échelle déterminée. C'est souvent dans de telles occasions que les citoyens, les associations de lac et les municipalités peuvent entrer en contact avec les acteurs des milieux gouvernemental et scientifique.



L'exemple de Plongez dans votre lac...

Journée lac, fréquence : tous les deux ans

L'exemple de Bleu Laurentides

Forums régionaux et nationaux, occasionnels

- **La participation aux activités du milieu**

Les acteurs du milieu prennent parfois certaines initiatives pour réaliser des projets de protection des lacs ou pour diffuser de l'information. De temps à autre, ils requièrent les services d'un organisme qui chapeaute une démarche plus globale pour venir appuyer leurs initiatives. Il peut donc être pertinent de participer aux assemblées générales annuelles des associations de riverains, de tenir un kiosque d'information dans une municipalité qui organise une journée de l'environnement, ou d'aider une organisation à réaliser son projet en lui offrant l'expertise ou la connaissance dont elle a besoin pour y parvenir.



- **La collecte de données**



Les activités qui permettent de mieux connaître un lac et son bassin versant sont essentielles puisqu'elles enrichissent la compréhension des acteurs et orientent ensuite les actions à prendre. Si les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs favorisent l'acquisition de connaissances, d'autres activités peuvent venir compléter le portrait.



Le document du Ministère, *Prendre son lac en main*, qui se veut un guide pour élaborer un plan directeur de bassin versant de lac, fournit de nombreux exemples de types d'informations qui peuvent contribuer à la description du portrait. Le document cible trois niveaux de collecte d'information : le niveau 1 (niveau préliminaire) qui correspond à l'acquisition de données qualitatives, le niveau 2 (niveau intermédiaire) qui favorise une connaissance plus détaillée du lac et de son bassin versant, et le niveau 3 (niveau avancé) qui permet d'identifier des problématiques spécifiques.



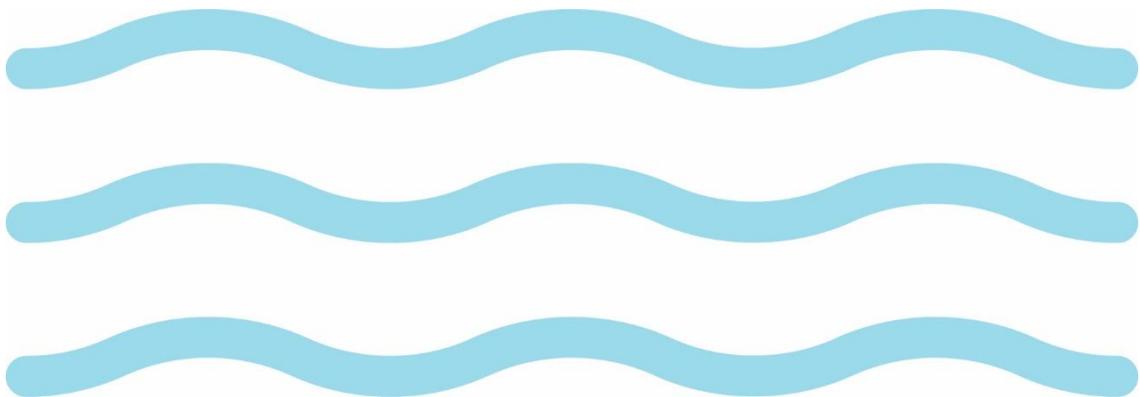
La collecte de données de nature plus scientifique doit être faite par des personnes qualifiées, puisqu'elle requiert l'utilisation de matériel spécialisé. Il en va de même avec l'interprétation de ces données, qui nécessite des connaissances plus approfondies en limnologie.

L'exemple de Bleu Laurentides

Le Suivi complémentaire de la qualité de l'eau de Bleu Laurentides a pour objectif de raffiner l'information et la compréhension de l'état de santé des lacs, d'outiller et d'appuyer les associations par l'acquisition de données complémentaires à celles obtenues dans le cadre du RSVL. Le suivi complémentaire comporte deux volets : la prise de données physicochimiques à l'aide d'une multisonde et la réalisation de cartes bathymétriques.

Depuis 2005, les données obtenues à l'aide de la multisonde permettent d'obtenir des profils de température, de pH, d'oxygène dissous et de conductivité spécifique. Ce suivi expérimental alimente le carnet de santé des lacs, en y ajoutant des données physicochimiques et une analyse des résultats.

En plus de permettre une connaissance précise de la superficie, du volume, des profondeurs moyenne et maximale des lacs, les cartes bathymétriques nous renseignent sur la superficie du bassin versant des lacs, donnée essentielle pour comprendre leur état de santé. Ces cartes de haute qualité sont réalisées en partenariat avec l'Université de Montréal.



Les outils

Tout comme les activités, les outils doivent être diversifiés pour pouvoir atteindre l'ensemble des objectifs et clientèles cibles. Il en existe plusieurs types. Certains outils peuvent remplir plusieurs fonctions, comme le cas de la *Trousse des lacs* et du cartable des lacs qui informent, accompagnent et permettent de consigner de l'information.



- **Les outils d'information, sensibilisation et éducation**

Ce type d'outil est nécessaire pour rejoindre l'ensemble des citoyens et des associations, et leur transmettre des connaissances en lien avec la protection des lacs. Les outils peuvent traiter de différents thèmes et peuvent prendre plusieurs formes.

- Dépliants
- Guides
- Capsules
- Fiches techniques
- Cartables d'information

Ils doivent être simples, vulgarisés et bien adaptés au grand public. Il existe déjà un grand nombre d'outils d'information, sensibilisation et éducation disponibles gratuitement en lien avec la protection des lacs et qui peuvent être réutilisés ou adaptés.

L'exemple de Plongez dans votre lac...

La CARA a produit un guide de revégétalisation de la bande riveraine. Ce guide élaboré avec la collaboration professionnelle de M. Anctil (consultant en végétalisation, Arbreau tech inc.), vise principalement à orienter les propriétaires riverains vers l'implantation de végétaux adaptés au milieu lacustre de la région de Lanaudière.

- **Les outils d'accompagnement**

Les outils d'accompagnement sont ceux qui aident les acteurs du milieu à se prendre en main pour entamer une démarche de protection des lacs et qui les guident dans l'action.

Les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs (disponibles dans la Trousse des lacs), le guide « Prendre son lac en main », ainsi que le Guide de formation d'une association de lac sont des exemples d'outils d'accompagnement. Ils expliquent, pas à pas, comment procéder pour réaliser certaines actions. La Trousse des lacs ainsi que le Cartable des lacs sont également des outils d'accompagnement.

L'exemple de Plongez dans votre lac...

La **CARA** a produit un cartable qui s'intitule « La santé de mon lac, ça commence ici! » dédié aux associations de lac et leur municipalité. Cet outil rassemble de nombreuses informations dont des notions de bases, des définitions, une présentation de l'OBV et de la démarche, la localisation du bassin versant de lac ainsi qu'une compilation des études disponibles. Des outils y sont également inclus pour mieux diriger les associations vers l'élaboration d'une vision et d'un Plan d'action pour leur lac. Le cartable permet de suivre l'état d'avancement de leur démarche de protection de lac.

- **Les outils de diffusion**

Le partage des connaissances passe par des outils qui favorisent la diffusion de l'information. Une plateforme web dédiée à la protection des lacs pour un territoire donné est donc fort utile pour permettre à tous d'accéder aux données disponibles.



L'exemple de Plongez dans votre lac...

Le portail des lacs contient les données acquises pour les 1 189 lacs de plus de un hectare répertoriés sur le territoire du bassin versant L'Assomption. Les utilisateurs peuvent accéder en quelques clics à de l'information concernant le plan d'eau et le bassin versant du lac désiré, à des études et des actions réalisées sur le territoire du bassin versant du lac, à la cartographie produite par la C.A.R.A., aux plans d'action disponibles, à de l'information sur l'association liée au lac ainsi qu'à une banque de photos et de publications.

Les utilisateurs, s'ils le désirent, sont appelés à enrichir les données compilées par l'outil.

L'exemple de Bleu Laurentides

L'Atlas web des lacs est un outil qui permet de centraliser et de mettre en valeur l'information existante sur des centaines de lacs du territoire. Il a été réalisé en collaboration avec la Conférence régionale des élus et l'Université de Montréal.

Les utilisateurs peuvent effectuer une recherche par nom de lac, de municipalité, de MRC, ou encore naviguer grâce à une carte interactive. Chaque fiche est composée de plusieurs onglets qui contiennent de multiples informations : données morphométriques et hydrologiques, règlements et politiques de la municipalité et de la MRC, codes d'éthique et restrictions fédérales concernant la navigation, études et rapports produits notamment par le CRE Laurentides, faits saillants du RSV, cartes bathymétriques, liens vers les sites Internet des associations de riverains, photos, etc.

- **Les outils de consignation de l'information**

Les outils de diffusion dont il était question précédemment permettent également de consigner l'information. Gérés par les organismes qui chapeautent une démarche, ils permettent plus difficilement aux associations d'y ajouter ce qu'elles désirent puisqu'elles doivent passer par un intermédiaire. Il existe donc, pour les associations qui le désirent, des outils qui leur permettent de rassembler l'information, les documents, les études, les données et autres éléments qui concernent leur lac.



L'exemple de Plongez dans votre lac...

La CARA a produit un cartable de lac dit générique. Celui rassemble de nombreuses informations:

- Une mise en contexte (notions de base/définition, présentation de l'OBV, présentation de la démarche, localisation du bassin versant de lac, etc.)
- Des connaissances sur le lac (études, qualité de l'eau, système hydrographique)
- Des informations sur le RSVL, caractérisation de la bande riveraine
- La vision de l'OBV et de l'association de lac
- Un exemple de plan d'action de lac
- Des références

L'exemple de Bleu Laurentides

La *Trousse des lacs* du CRE Laurentides comporte une section « carnet de santé » du lac. Cette dernière permet de consigner les informations disponibles ainsi que les références des études qui ont pu être réalisées sur le lac.

- **Le plan directeur de lac**

Une prise en main réfléchie de protection des lacs devrait comporter l'élaboration d'un plan directeur. Un plan directeur de lac est un document qui rassemble les informations disponibles sur un lac et qui guide les principaux acteurs dans leurs décisions et leurs actions pour préserver la qualité du plan d'eau. Il « vise à mettre sur papier les éléments qui définissent et caractérisent la situation du lac et de son bassin versant, les moyens à prendre pour modifier ou maintenir cette situation ainsi que les informations nécessaires à la réalisation d'un suivi en continu du lac et des interventions. » (MDDELCC, 2007)

Un plan directeur comporte plusieurs sections :

- Un portrait et des constats sur l'état de santé d'un lac;
- Les différents enjeux et problématiques rencontrés;
- Les actions à privilégier afin d'améliorer ou de préserver la qualité de l'eau du lac.

Le document du Ministère, *Prendre son lac en main*, est un outil qui donne toute l'information nécessaire pour élaborer un plan directeur de lac.

Les ressources nécessaires

Le financement

Pour financer la démarche, il importe de diversifier les sources. D'une part, il est difficile de prévoir si une enveloppe budgétaire provenant d'une organisation sera toujours disponible d'une année à l'autre, d'où l'importance de s'approvisionner à plus d'un endroit. D'autre part, la contribution de plusieurs organisations démontre que les adhésions à la démarche sont multiples, ce qui lui donne encore davantage de poids et de légitimité.

Il faut rester vigilant si l'on fait appel au secteur privé pour le financement. En effet, les entreprises qui ont quelque chose à vendre peuvent voir un intérêt à s'associer à une démarche de protection des lacs. L'organisme qui fait appel à des fonds privés s'expose à un risque : celui de laisser croire qu'il cautionne les activités de l'entreprise à laquelle il s'associe. Une entreprise qui vend des solutions non validées scientifiquement risque de compromettre la crédibilité de la démarche et de l'organisme qui la chapeaute. Il faut donc évaluer soigneusement la situation avant d'envisager cette avenue.

La vente d'outils et de services peut également être une source de financement.

Souvent, pour aller chercher des fonds, l'organisme doit démontrer sa propre contribution financière. Ceci implique, certes, les montants qu'il aura déboursé lui-même, mais peut aussi compter les contributions en nature issues des différents partenariats. Le temps des bénévoles et des experts consultés, le prêt des salles pour les formations et les rencontres, le kilométrage parcouru par les intervenants, le prêt de matériel, etc., sont autant d'éléments qui devraient être comptabilisés. Il ne s'agit pas de quantifier simplement dans le but de s'en servir comme levier financier, mais de reconnaître la contribution du milieu et de mettre une valeur sur cette dernière.

Les partenaires

Les partenaires sont des alliés importants dans la mise en place d'une démarche de protection des lacs. Peu importe leur nature, les partenariats démontrent que les appuis sont concrets. Il est une chose d'être en faveur d'une démarche, mais de l'appuyer en contribuant d'une manière ou d'une autre est bien plus engageant. La multiplication des partenaires facilite donc le rayonnement de la démarche dans son milieu. Il faut toutefois bien choisir ses partenaires et s'assurer que leur mission est en harmonie avec les valeurs que l'on veut véhiculer.

- **Les partenariats financiers**

Les partenaires financiers sont ceux qui contribuent en subventionnant la démarche. Ils permettent d'effectuer les opérations nécessaires dans sa mise en œuvre. Il peut s'agir des municipalités, des MRC, des gouvernements ou d'autres organisations.

- **Les partenariats avec les experts**

Les experts, issus des centres de recherche, des universités ou des ministères, sont essentiels pour aller plus loin dans la démarche. Ils permettent de valider les informations scientifiques et les observations faites sur le terrain et donnent encore plus de crédibilité au processus.

- **Les partenariats avec le milieu**

Les partenariats avec le milieu sont ceux qui sont faits avec les associations de riverains, les regroupements et les municipalités dans le but de collaborer dans l'action. Ils sont essentiels puisqu'ils sont le reflet de la mobilisation des acteurs.

Les ressources humaines

Les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la démarche dépendent bien entendu de son ampleur et celle des activités à réaliser. Une chose est certaine, il faut au moins une ressource (idéalement à temps plein) pour coordonner la mise en œuvre et faire le pont entre toutes les parties concernées. Cette personne travaille aussi à répondre aux besoins des clientèles cibles. Sommairement :

- Elle identifie les besoins des associations et des municipalités et assure un arrimage entre elles;
- Elle transmet les connaissances les plus à jour provenant du milieu scientifique;
- Elle assure un relai entre les associations de riverains, les municipalités, le Ministère, le milieu scientifique;
- Elle aide les associations et les municipalités à mettre en œuvre leurs projets.

Des emplois étudiants peuvent également être créés pour appuyer la personne qui coordonne la démarche, selon les besoins.

Dans certains cas, il peut être nécessaire d'avoir recours à des ressources externes (graphisme, programmeur web, géomaticien, etc.) si les besoins ne sont pas suffisants pour justifier que des postes soient ouverts pour combler ces fonctions.

• Les bénévoles

Les bénévoles sont précieux. La prise en charge de la santé des lacs par le milieu passe par le temps qu'investiront les citoyens dans la démarche. Ceux qui ont à cœur la protection de la santé des lacs sont prêts à donner beaucoup de leur temps et de leur énergie. Ces personnes ne demandent pas mieux que d'avoir l'appui d'un organisme qui œuvre dans la protection des lacs. Ce sont eux qui seront les véritables acteurs du changement, de sorte qu'il est crucial de les écouter et de les outiller le mieux possible. Plus encore, il faut reconnaître leurs efforts et mettre en valeur leurs réalisations.



L'exemple du MVLMP

Le MVLMP recrute, forme et soutient les bénévoles. Il y a près de 1000 bénévoles certifiés MVLMP qui s'occupent de 500 lacs dans le Maine.

Les conditions de succès

- **L'engagement politique et la participation citoyenne**

Il faut d'abord avoir une volonté du milieu pour assurer la réussite de la démarche. La volonté doit être autant politique que citoyenne. En effet, il est important que chaque groupe s'engage concrètement et activement dans un processus à long terme.

Du point de vue politique, l'adoption d'un engagement formel démontre clairement et publiquement la volonté de l'organisme d'aller dans cette voie et facilite la mobilisation des autres acteurs du milieu.

Quant à la participation de la collectivité, elle « favorise la collaboration du public autour de solutions consensuelles, enrichit la prise de décision et facilite la mise en œuvre des actions, notamment en diminuant la résistance au changement. De plus, elle augmente l'acceptabilité sociale du projet au sein de la communauté. » (Québec, 2013)

- **La communication et la concertation**

La communication et la concertation entre les différents acteurs sont essentielles afin que toutes les actions convergent vers la recherche d'un consensus ou d'objectifs communs. Le déroulement du processus devrait promouvoir la coopération et favoriser des échanges constructifs entre les différents points de vue. « Le but de l'exercice consiste en définitive à déployer tous les efforts pour parvenir à une décision qui tient compte des diverses perspectives et valeurs défendues par les participants. » (Québec, 2013)

Les tables de concertation ou les rencontres entre les associations d'un même territoire assurent donc une forme de gouvernance dans le milieu et favorisent les processus démocratiques.

- **L'accompagnement**

Le fait d'aider les acteurs du milieu dans une démarche pas à pas est un facteur de réussite. Les gens ont besoin de savoir comment mettre en œuvre les différentes étapes. Ils ont besoin d'avoir une ressource vers qui se retourner pour poser leurs questions et être dirigés dans l'action.

L'exemple de Plongez dans votre lac...

La CARA a tenu un atelier sur le processus de création d'une association de lac dans la municipalité de Saint-Calixte pour le lac Siesta. Ceci fait partie du mandat que s'est donné la Corporation, soit d'accompagner les riverains tout au long de leur démarche pour constituer l'association et de participer aux

diverses rencontres, afin de les aider à mettre en place une structure fonctionnelle.

Le suivi

Les suivis sont importants pour évaluer l'ampleur et la portée du travail accompli après une certaine période de temps. Ils permettent d'une part, au moyen d'indicateurs, de vérifier l'atteinte des objectifs et d'orienter (ou de réorienter) les actions futures. D'autre part, ils facilitent la reddition de compte informant les bailleurs de fonds de ce qui a été accompli avec le financement.

Le suivi devrait comprendre deux éléments fondamentaux : le bilan des activités réalisées par l'organisme qui met en œuvre la démarche et les impacts (ou retombées) de ces activités dans le milieu.

Les retombées

Les retombées sont en quelque sorte les impacts que la démarche aura eus dans le milieu. Elles permettent d'évaluer la portée des actions entreprises. Les retombées peuvent être de nature environnementale, sociale ou économique, et peuvent être quantitatives ou non. Certes, il n'est pas possible de déterminer si les actions auront eu un impact direct sur la santé d'un lac. Il est toutefois possible de voir si certaines conditions qui influent sur sa santé ont été mises de l'avant : changements de comportement, production de plans directeurs de lac, création d'associations de protection de lac, resserrement de la réglementation municipale sur la bande riveraine, etc.

- **Les suivis sur le terrain**

Pour l'ensemble d'une démarche, les suivis pour voir ce qui a pu changer sur le terrain sont difficiles à réaliser, surtout si le territoire est vaste. Aller faire des observations nécessite du temps et des ressources financières. Il est possible de retourner voir un site en particulier si un projet précis a été réalisé (à condition d'avoir les ressources pour le faire), mais il est utopique pour une organisation de réaliser seule de tels suivis à grande échelle.

L'exemple de Plongez dans votre lac...

De 2007 à 2009, la CARA a mis en place un programme de revégétalisation. La première année, cinquante-huit (58) rives ont alors été revégétalisées. Un programme de suivi a permis de revisiter quarante-sept (47) d'entre elles à l'été 2014, afin de voir comment la situation avait évolué.

- **Les sondages**

S'il est difficile de faire le tour du territoire pour savoir ce que la démarche a pu avoir comme impact, les acteurs du milieu, directement sur le terrain et responsables du changement, sont les mieux placés pour fournir ces informations et enrichir le bilan global. Les sondages ou questionnaires destinés aux municipalités et aux associations de lac font partie des outils qui permettent d'acquérir bon nombre d'informations. Il est ainsi possible d'être renseigné sur les changements opérés dans le milieu, sur les nouveaux besoins et de faire la mise à jour de l'information déjà acquise. Il faut par ailleurs éduquer les parties prenantes à l'importance de réaliser des suivis et de compiler les informations.

Informations que les sondages permettent d'obtenir :

- Nombre de nouveaux règlements sur la bande riveraine (autres que la PPRLPI)
- Nombre de règlements sur le lavage des embarcations
- Nombre de nouveaux règlements sur les installations septiques (autres que Q.2r-22)
- Présence ou non d'espèces envahissantes
- Nombre de nouvelles associations de lac créées dans la municipalité
- Etc.

Les bilans

Les bilans diffèrent des retombées en ce sens qu'ils peuvent simplement comporter des indications sur le travail qui a été réalisé, sans égard aux résultats. La compilation de ce qui a été fait dans le cadre de la démarche est importante pour dresser un portrait exhaustif des activités mises en place et démontrer l'ampleur de la démarche. En effet, si les résultats sur le terrain sont parfois difficiles à quantifier, les activités réalisées peuvent alors servir à rendre des comptes sur l'utilisation du financement. Des bilans devraient être effectués pour chacune des activités réalisées. Les retombées dans le milieu peuvent également faire partie des bilans, puisqu'elles donnent des indications sur la portée des activités. Plus la démarche est

documentée (activités et retombées), plus il est ensuite facile de faire des bilans complets. Les bilans effectués à intervalles réguliers permettent quant à eux de voir l'évolution de la démarche.

Ce que les bilans pourraient contenir :

- Nombre de participations aux AGA des associations
- Nombre de municipalités ayant demandé une conférence sur un sujet de protection des lacs
- Nombre de personnes présentes lors d'un événement, leur origine, leur fonction
- Nombre de formations données sur un sujet
- Nombre de bénévoles mobilisés pour un projet, temps accordé par chacun
- Nombre de téléchargements d'un document d'information
- Etc.

Conclusion

Une démarche structurante de protection des lacs vise généralement les trois éléments suivants : le réseautage et la concertation, l'information et la connaissance, et le changement de comportement ou le passage à l'action. L'atteinte des objectifs passe notamment par l'information, la sensibilisation et l'éducation, et par le soutien aux acteurs du milieu (associations de lac et municipalités) dans leurs initiatives. Bien entendu, elle nécessite des ressources variées, des outils et des projets ciblés.

La démarche qui est présentée ici est générique. Les activités à mettre en place et les outils à utiliser sont à la discrétion de l'organisme qui veut instaurer un processus de protection des lacs. Ce dernier peut très bien reproduire ce qui s'est déjà fait ailleurs, s'en inspirer ou créer lui-même d'autres activités ou d'autres outils. Ce qui importe, c'est de considérer l'ensemble des conditions qui ont été mises en valeur dans ce guide pour que la démarche rayonne à l'échelle du territoire défini et lui assurer la pérennité nécessaire pour que les changements opérés soient durables. En fait, cette recette faite dans un esprit de protection des lacs pourrait tout aussi bien servir à la mise en place de toute autre démarche.

Références

- CARA et CRE Laurentides (2014). *Répertoire des démarches structurantes pour la protection des lacs au Québec*, 91 p., [En ligne], http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/Repertoire-demarches-lacs.pdf
- CLD Au cœur de la Montérégie et MRC Rouville (2008). *Politique nationale de ruralité, une force pour tout le Québec*, Pacte rural, Trousse du promoteur, 15 p., [En ligne], http://www.ville.richelieu.qc.ca/organisation/pdf_services/Pacte%20rural.pdf
- COURCIER, Sabine (2002). *De l'évaluation de l'effet structurant d'un projet urbain à l'analyse des congruences entre stratégies d'acteurs : le réaménagement du Vieux-Port de Montréal*, Université de Montréal, Thèse, 494 p., [En ligne], <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6767/these.pdf>
- CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2013). *Guide à l'usage des promoteurs pour le dépôt de projets structurants*, Résolution CA-2013-052, 14 p., [En ligne], http://www.crevhsl.org/sites/default/files/guide_promoteur_projets_structurants_final.pdf
- MVLMP (2015). Communications personnelles.
- QUÉBEC, MAMOT (2013). *Pour l'avenir de ma communauté*, [En ligne], <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/>
- QUÉBEC, MDDELCC (2007). *Prendre son lac en main*, Guide d'élaboration d'un plan directeur de lac et adoption de bonnes pratiques, 130 p., [En ligne], http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide_elaboration.pdf
- QUÉBEC, Service Québec (2015). *Thésaurus de l'activité gouvernementale*, [En ligne], <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=16411>